



Accueillir un volontaire en service civique

PUBLIC ET DURÉE DE LA MISSION



- De 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans si en situation de handicap
- Aucune qualification requise
- Entre 6 et 12 mois
- 24h par semaine minimum

CADRE DE MISSION



- L'agence de service et de paiement verse une indemnité au volontaire de 472,97€ net par mois
- La structure d'accueil verse au volontaire une prestation de 107.58€ (minimum) par mois au titre de la prise en charge des frais de nourriture, transports etc.
- Le volontaire participe à 1 jours de formation civique et citoyenne, 1 jour de formation PSC 1, 1 jour de regroupement
- **Le volontaire n'EST PAS un salarié, un stagiaire, un éducateur sportif...**

LES SERVICES DU CDOS



- Prise en charge des démarches administratives : élaboration du contrat, inscription sur la plateforme Elisa, rédaction des missions, bilan etc.
- Accompagnement au recrutement
- Organisation des temps de formation, journées de regroupement ...
- Suivi des volontaires : aide à la définition du projet d'avenir

THÉMATIQUES DE MISSIONS



- Sport et **développement durable** (sensibilisation aux éco-gestes...)
 - Sport et **citoyenneté** (sensibilisation aux handicaps ; participer à l'accueil enfants/parents ; développer la dimension solidaire du club ...)
 - Sport et **éthique** (prévention des incivilités ; médiation ...)
 - Sport et **santé** (promouvoir la pratique sportive ; ...)
- Ce sont des exemples. Les missions sont à définir ensemble*

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCUEIL DE VOLONTAIRES



- Définir une mission en fonction des besoins
- Nommer un tuteur : encadrement du volontaire et vigilance sur le bon déroulé de la mission et conditions d'accueil
- Se former à la fonction de tuteur (non obligatoire)
- Signer une convention de mise à disposition entre le volontaire, la structure d'accueil et le CDOS 84

CONTACT



- CDOS 84 - Maison départementale des sports de Vaucluse – 4725 rocade Charles de Gaulle – 84000 Avignon
- Pauline MAGNAN – paulinemagnan@franceolympique.com